

### >> Acquisition et réhabilitation d'un logement locatif social, dans le cadre d'un bail emphytéotique

Ces deux  
logements sont  
entièrement  
remis aux  
normes avec  
des objectifs de  
développement  
durable :  
isolation  
renforcée,  
eau chaude  
sanitaire solaire,  
menuiseries  
bois avec  
double vitrage  
« Argon », VMC,  
chauffage  
bois...



## >> HABITAT INDIGNE CHEZ UN PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Dès 2005, la MOUS Insertion du CALD est alertée sur une situation d'habitat indigne très préoccupante dans un gros village du Nord de la Drôme.

Les occupants sont propriétaires, mais l'ampleur des travaux rend impossible la réhabilitation, même aidée, par leurs propres soins.

La CLH se mobilise pour trouver une solution. Un bailleur public est sollicité, mais la spécificité de la situation oriente les partenaires vers le CALD, maître d'ouvrage.

L'équipe de gestion locative sociale du CALD travaille dès lors avec la famille pour mettre à plat sa situation.

A la sortie, il y a nécessité de tout restructurer pour produire deux logements, une des filles devant finalement être relogée sur place. Tout un travail est fait sur les capacités budgétaires, la solvabilisation, la succession à terme, pour mettre au point un bail emphytéotique de 30 ans permettant au CALD d'investir.

Le chantier débute en 2009, avec un souci de réhabilitation durable (eau chaude solaire, menuiseries bois, isolation, économiseurs, éco matériaux) et les logements ont été livrés aux deux ménages au printemps 2010 pour une nouvelle vie.

### SUBVENTIONS

- État PLAI : 25 258 €
- ANAH Pst : 49 650 €
- Région PLAI : 17 313 €
- Région PST : 750 €
- Département PLAI : 18 048 €
- Département PST : 16 250 €
- Département solaire : 500 €
- Fondation Abbé Pierre : 20 522 €
- Prêt CDC : 41 362 €

**TOTAL : 205 225 €**



CENTRE D'AMÉLIORATION  
DU LOGEMENT DE LA DRÔME

### Sa mission est double

- Améliorer les conditions d'habitat des drômois, notamment les plus fragiles d'entre eux.
- Faciliter leur insertion durable dans la société.

### Ses objectifs prioritaires

- Être opérateur des politiques publiques, visant à renforcer le rôle social du parc de logements privés.
- Poursuivre son combat fondateur, pour que le logement ne soit pas un handicap de plus.
- Être un acteur majeur de l'insertion sociale, par le logement.
- Se mobiliser pour la lutte contre l'habitat indigne.
- Être un acteur de référence de la réhabilitation durable des logements existants.

### Ses valeurs

Le projet du CALD trouve son sens dans les valeurs qui le fondent :

- L'engagement de militants bénévoles, soucieux d'actions et d'innovations sociales.
- Ils s'appuient sur l'implication des salariés.
- La solidarité qu'il pratique en relayant celle des collectivités publiques, par le caractère militant de son action et le savoir-faire de ses équipes.
- La responsabilité, celle des personnes, dans le travail mené avec les usagers, acteurs de leur avenir, mais aussi celle de l'entreprise associative, dans sa gestion.

## >> Contacts